

Décision

Générale

colonial

Décision n° 50-437-1933 Allocations

n° 50-437-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 avril 1933

Numéro JO
n° 437 du 30/04/1933

Date du numéro
30 avril 1933

TEXTE INTÉGRAL

l'article 2 de la décision n° 287, du 4 avril 1933, accordant une allocation journalière de 2 fr, 59 à la directrice du Dispensaire, pour l'entretien de ja jeune Ouila Ataoué, a été complétée comme suit : « Cette allocation sera mandatée sur certificat de présence effective au Dispensaire de la susnommée, établi par la directrice de cet établissement, à compter du 22 décembre 1932 et imputée au

chapitre 12, article 1er, paragraphe 4, du budget local de 1933. »